

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

LE
SEMEUR CANADIEN,

Journal des Connaissances Utiles

EN

POLITIQUE, LITTÉRATURE, MORALE, ET RELIGION.

Le champ c'est le monde.
Math. XIII. 38.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT. LE SEMEUR CANADIEN se publie à **Napierville**, BAS-CANADA, et paraît le *Deuxième* et le *Quatrième* JEUDI de chaque Mois.—Le **PRIX** de L'ABONNEMENT est de **3** Chelins et **9** Deniers par **Année** pour un seul *Exemplaire* ; pour trois *Exemplaires* **10** Chelins ; et pour sept *Exemplaires* **20** Chelins. Les lettres et envois doivent être adressés au **RÉDACTEUR**. On est instamment prié d'affranchir.

PHILOSOPHIE MORALE.

DE LA VOLUPTÉ.

La volupté, dans un sens général, est "le soin qu'on prend de la chair pour satisfaire ses convoitises (Rom. XIII, 14)." L'étymologie du mot, intime et vraie comme toutes les étymologies, dit même davantage, et dit vrai : elle indique l'acte de s'abandonner soi-même, de se laisser choir de sa hauteur, et de rouler au gré d'une impulsion qui n'est pas celle de la volonté. C'est l'impulsion de la partie de nous-mêmes qui est incapable de croire, d'aimer et d'obéir. C'est l'empire des éléments grossiers et non moraux de notre être, c'est la défaite de l'âme.

Toute jouissance des sens ne décide pas la défaite de l'âme ; mais toute jouissance des sens est une diversion momentanée de l'âme hors de son sanctuaire ; et si ces diversions se répètent, si ces jouissances sont trop vivement ressenties, ou si par leur nature elles compromettent un des intérêts que l'âme tient pour sacrés, alors l'âme, le divin en nous, est en souffrance, est défaite ; la force qui devait résider en elle en sort peu à peu et passe à l'ennemi ; nous vivons toujours plus par le corps, toujours moins par l'âme ; et à mesure que la chair devient plus avide de la volupté qui est son amour, l'âme devient moins avide de l'amour qui était sa volupté ! L'intensité de vie ne peut résider à la fois dans les deux principes ; la vie ne peut pas se partager ; l'amour ne peut pas longtemps se scinder ; il souffre trop de cette déchirure ; il faut qu'il soit tout entier dans la chair ou tout entier dans l'âme.

La jouissance illégitime, au degré le plus modéré, a les mêmes effets que l'excès dans les jouissances permises. Si l'impression physique est moins forte, la blessure que reçoit l'âme, tout d'un coup, est plus profonde. La chair a obtenu, d'emblée, un plus grand sacrifice ; l'âme a été moins souvent, mais plus violemment profanée ; on a donné au mal des gages plus positifs et plus forts ; et la chair triomphe avec plus d'allégresse et de malignité.

La chair, traitée comme elle doit l'être, peut se comparer à un esclave qu'il faut gouverner avec sévérité pour n'en pas être gouverné. La chair, dans l'entraînement de la volupté, est l'affranchi qui s'empare de l'oreille du prince, y

souffle des paroles empoisonnées, et n'a point de repos que son ancien maître ne soit devenu son esclave. Ceci, qu'on y prenne garde, s'applique à toutes les jouissances ; car rien n'est indifférent et tout se tient. Toute jouissance trop savourée nous appauvrit spirituellement d'autant ; et je comprends qu'on puisse dire : Ce fauteur a gardé dans ses coussins une parcelle de mon âme.

Mais on ne saurait trop le redire : les règles négatives en elles-mêmes ne sont rien. Tout comme, dans les travaux de l'esprit, l'attention qui n'est pas pensée, ne recueille rien, de même, en morale, la précaution qui n'est pas amour, ne sauve rien. Nous ne sommes pas faits pour nous abstenir. Il faut toujours que quelque chose jouisse, agisse, vive en nous. La chair ne cessera de demander, tant que l'âme ne demande rien. L'âme a ses voluptés qu'il faut lui donner si l'on ne veut qu'elle se jette en désespérée dans le parti de la chair. La charité seule nous peut garder contre la volupté.

Si non, la chair, qui est insatiable comme l'âme, poussera jusqu'à l'excès les exigences de son insolente mendicité ; incessamment obéie et jamais assouvie, elle ne s'arrêtera plus, même après avoir, de volupté en volupté, dévoré l'âme elle-même. C'est la fin des voluptueux : leur âme s'en va en chair. Les sources de l'amour, de la miséricorde et de la foi tarissent. Le cœur, qui a envoyé toute sa vie aux sens, se dessèche et s'endurcit. Un égoïsme féroce y pénètre lentement et s'y assied sur le trône désert des affections généreuses. Les sentiments de la nature même s'émoussent. Il fait froid, il fait nuit, il fait horrible dans cette âme, tandis qu'autour d'elle, je veux dire dans la chair, tout s'illumine et s'enflamme aux feux de la convoitise. Maison éclairée de mille lueurs comme au soir d'une fête ; maison d'allégresse : entrez-y : vous y trouverez un cadavre, et des démons qui dansent à l'entour.

Ces démons sont les passions que la volupté éveille et nourrit. Passions dignes de leur origine, qui est la chair ; exhalaisons du cadavre. Passions où s'épuise, où se consume tout ce qui reste de vitalité à l'âme ; passions basses, petites, honteuses ; car tout se rabougrit dans le voluptueux. Il y a des exceptions, je le sais ; du plus profond de la débauche, César méditait, préparait la conquête du monde ; mais je crois représenter la plupart des cas. Ce qui est vrai

sans exception, c'est que la volupté, petit à petit, expulse de l'âme l'amour, qu'elle remplace par des passions quelquefois, mais par des passions factices. Règle générale : tout ce qui est refusé à la chair grossit le trésor de l'amour.

C'est ici qu'il faut dire une chose terrible, mais avec crainte et respect. Tout est possible à Dieu : des pierres mêmes il peut faire des enfants à Abraham ; mais quelque chose est plus rebelle que les pierres, c'est le cœur du voluptueux. Loin de moi des classifications, des exclusions téméraires ; je mettrais plutôt la main sur ma bouche. Mais il me paraît certain que, selon la nature des choses, le cœur du voluptueux offre plus d'obstacles qu'un autre à la grâce régénérante. Oserai-je dire que dans les autres pécheurs, elle se prend à quelque chose de plus vivant, elle se prend à une âme du moins, au lieu qu'à un certain période de la vie du voluptueux, son âme, ainsi que j'ai dit, a passé dans sa chair. Tout le système de l'Évangile sur la régénération suppose dans le cœur à régénérer une certaine capacité de croire et d'aimer ; elle est morte chez le voluptueux ; tous les ressorts sont brisés ; c'est tout au plus s'il y reste de la place pour la crainte et le désespoir. Les choses spirituelles n'ont plus pour lui ni couleur, ni saveur ; il a perdu les sens par où l'on voit et l'on goûte, je ne dis pas les choses de la religion, mais les choses de l'âme ; tout est fadeur, tout est langueur dans son être ; il le sent, il sent qu'il en devrait gémir, et n'a pas la force de gémir ; il prévoit sa perte, et il n'a pas la force de s'en effrayer ; il se répète à dessein des mots terribles, et ces mots retentissent sur son cœur comme sur un timbre de plomb.

Tout homme est pécheur, et naturellement éloigné de la vie de Dieu ; mais vis-à-vis de la grâce divine qui agit par des moyens moraux et dont l'action est une action morale, il paraît que ceux-là sont dans une position plus dangereuse, chez lesquels les voiles épais de la chair ont lentement étouffé la lampe du sentiment moral. Il importe de ne pas perdre de vue que l'âme devenue matière est assujettie par là aux lois qui régissent la matière, lois inflexibles, lois qui ne fléchissent du moins que devant d'autres lois de leur propre nature ; la matière peut obéir à la matière, mais elle n'obéit qu'à la matière. Lors donc que l'idée divine descend dans l'esprit du voluptueux, l'intelligence l'accueille, la fait asseoir, l'écoute ; mais l'hôte véritable, le véritable maître de la maison, qu'il lui importait d'entretenir, il est absent, il est mort ; et après un entretien avec l'intelligence, entretien qui peut être long, animé, intéressant, mais toujours infructueux, l'idée céleste se retire.

Je sais, d'un autre côté, que des conversions touchantes ont eu lieu à la suite de ces mêmes écarts dont je signale le danger. Des âmes qu'une disposition tendre, trop peu surveillée, avait fait tomber, se sont relevées avant d'être avilies, avant d'être matérialisées ; une chute inattendue et profonde leur a révélé leur misère plus que n'auraient fait peut-être les plus longues réflexions et les plus sévères avertissements ; l'amour divin qui dormait en elles, a frémi et s'est réveillé ; désolées et couvertes de pleurs, elles se sont prises à aimer Dieu de toute la force dont elles étaient contraintes de se haïr ; un péché flagrant a déterminé leur marche indécise et paresseuse ; leur chute les a converties, leurs larmes les ont baptisées ; mais sans nous demander si quelquefois ces conversions apparentes n'ont pas été un change donné à l'ardeur d'une imagination tendre, obser-

vons seulement que les effets que nous avons décrits plus haut se trouveront pourtant réels, si on les cherche où il faut les chercher, à la suite d'une longue habitude de la volupté. On ferait une immense forêt des plantes qu'elle a desséchées.

Il faut peut-être avoir fait ces réflexions et ces observations pour bien comprendre un passage singulier de l'apôtre Saint-Paul : "Fuyez la fornication. Quelque péché que l'homme commette, il est hors du corps ; mais celui qui commet la fornication pèche contre son propre corps" [1. Cor. vi, 18.]. Le corps en introduisant le péché, semble l'unir plus intimement à l'âme. Du moins est-il sûr que les péchés dont il est le siège, et qui, tenant à l'âme, tiennent de plus à lui, se mettent à vivre de sa vie, s'identifient à lui, comme des caractères gravés dans une écorce croissent et se développent avec l'arbre qui les porte. Ce n'est pas du reste dans un sentiment de mépris pour le corps que l'apôtre en parle comme nous venons de voir. Il ne fait pas du corps, ainsi que quelques philosophes et quelques mystiques, un fâcheux accessoire, un fardeau de l'âme. Il en fait, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une des personnes de la trinité mystérieuse que présente l'individualité humaine ; le corps est à ses yeux (et sa doctrine sur la résurrection correspond à cette idée) une partie éternellement nécessaire, éternellement permanente de l'homme, essentielle à l'homme comme l'âme et l'esprit ; il distingue soigneusement le corps et la chair ; la chair, substance contingente et muable du corps ; le corps, forme subsistante et perpétuellement inhérente à l'être humain ; et s'il dit de la chair qu'il ne faut pas en avoir soin pour en satisfaire les convoitises, il dit du corps qu'il faut le respecter comme "le temple du Saint-Esprit." Cette idée sublime et sanctifiante relève le corps de l'imprudent mépris qui, sous prétexte de ne veiller que sur l'âme, laisserait pénétrer par le corps jusqu'à elle toutes les semences de péché qu'un vent funeste agite et fait tourbillonner sur la surface du monde. Que pourrait-on opposer de plus fort à la volupté que cette parole : Ce corps, que tu entreprends de "souiller est le temple du Saint-Esprit ;" et celle-ci du même apôtre : "Que tout ce qui est en vous, l'esprit, l'âme" et le corps, soit conservé irrépréhensible pour l'événement de notre Seigneur Jésus-Christ (1. Thess. v. 25) !" Ainsi l'Évangile ne méprise aucune des parties de notre être, et même à peine les divise, mais sanctifie "tout ce qui est en nous." Le mépris du corps ne serait pas aussi sûr ; ce mépris spéculatif conduit facilement à l'esclavage en pratique.— *Vinct.*

La Justice à Rome.

Peut-on donner le nom de justice à ce qu'on va lire ? — Ce qu'on va lire et qui n'est certifié, pourra-t-on le croire ?

Non ; en effet, cela ne serait pas croyable si l'on ne savait que la cruauté et l'arbitraire qui descendent du faite à la base s'accroissent comme s'élargit la pyramide.

La justice se rend à Rome à huis clos et sur simple rapport : on y accorde bien le droit à l'accusé de choisir son défenseur ; seulement, si ce défenseur n'est pas du goût de ses juges, il faut qu'il en choisisse un autre ou qu'il accepte celui qu'il plaît au président du tribunal de lui désigner. Ensuite, on communique bien à ce défenseur les faits de l'accusation, mais on ne le met jamais, ni lui, ni le prévenu, en présence des dénonciateurs ou des témoins à charge, qui restent toujours inconnus à la défense.

Avec cette manière ténébreuse de rendre la justice, on comprend combien il est difficile de prouver l'innocence, et combien, par contre, la haine, la vengeance et des dénonciations anonymes ont de prise sur l'homme qui a des ennemis ou des envieux.

Cependant, malgré cette faculté qu'ils ont de condamner, suivant leur bon plaisir, tout individu qui leur déplaît, ces inquisiteurs au petit-pied n'osent pas braver l'opinion publique, qui a horreur des sacrifices humains; ils ne prononcent donc que rarement la peine capitale; mais, si les victimes échappent à la hache du bourreau et à l'auto-da-fé de la place publique, elles n'échappent pas aux tortures morales et physiques de la prison et des cachots; là, une ténébreuse autorité, sous prétexte d'instruire leur procès, a le droit de les retenir indéfiniment et de leur distribuer goutte à goutte toutes les angoisses d'une douloureuse mort; et tous ces actes de barbarie s'accomplissent toujours, au dire des fanatiques, pour la plus grande gloire de Dieu et de son Église.

Les prisons de Rome ont une salle commune, où l'on renferme, comme le dirait l'honorable M. Thiers, *la vile multitude des prisonniers*, ceux d'entre eux qui n'ont pas quelque argent pour être admis dans d'autres salles où l'on accorde à chaque prisonnier une paille ou un mauvais matelas en remplacement de paille pourrie qu'on leur jette dans la *segretta piana*, c'est le nom de cette salle commune, de ce bougo hideux d'infection, de misère et de désolation, où des hommes sont entassés au milieu de leurs matières fécales comme des animaux immondes, et, si un malheureux ose exhaler trop vivement son désespoir, on lui attache 48 kilos (1) de fer aux pieds, après avoir reçu au préalable, lié à un poteau, un nombre plus ou moins considérable de coups de bâton ou de verges sur les épaules ou sur le bas des reins.

Ce dernier châtement, aussi humiliant que cruel, s'appelle le supplice du *cavalletto*, qui pour certains délits, était infligé autrefois en pleine place publique aux hommes comme aux femmes, dans toute leur nudité.

Si l'on n'ose plus faire exhibition publique de ce supplice révoltant, les pudes gouverneurs de Rome s'en dédommagent amplement en le faisant infliger journellement aux malheureux prisonniers.

On a rien trouvé de mieux, pour adoucir leur sort, que de restaurer pour eux le supplice de ce *cavalletto*, et des fers aux pieds, supplice et fers que le dernier gouvernement républicain de Rome avait cependant supprimés en même temps que la peine de mort.

Seulement, avant ce régime républicain, le poids des fers qu'on mettait aux pieds d'un prisonnier n'était que de 25 kilogrammes; aujourd'hui ce poids a été porté à 48 kilogrammes.

Rien ne saurait donner une juste idée de ce spectacle déchirant de toutes les souffrances de l'humanité au désespoir, humiliée, dégradée, avilie par les plus ignobles traitements, au milieu de cette salle ou plutôt de cet antre aux exhalaisons méphytiques et asphyxiantes!

Si, de cette salle de la *segretta piana*, on visite les cellules, on trouve dans chacune d'elles deux prisonniers.

Ces cellules ont 2 (2) mètres 75 centimètres de longueur, 2 m. 33 c. de largeur, et 2 m. 60 c. de hauteur. Il ne pénètre dans ces cellules que 17 mètres cubes d'air. Or il est reconnu par la science que 14 mètres cubes d'air sont nécessaires pour alimenter la respiration d'un seul homme, et deux malheureux sont enterrés vivants dans chacun de ces cachots, où ils gisent privés d'air et dévorés par la plus affreuse vermine et la fièvre; plusieurs même ont les pieds si cruellement déchirés par les fers, que les vers se sont déjà attachés aux plaies de ces cadavres vivants. C'est ainsi qu'un gouvernement de prêtres arrache la vie à des hommes qu'il n'ose pas faire périr en place publique par la main du bourreau.

Quant aux salles destinées aux prisonniers au *largo*, c'est-à-dire à ceux qui ne sont renfermés que la nuit; et qui, le jour, ont le droit de sortir dans la cour, ces salles, construites pour dix prisonniers, en contiennent vingt.

On comprend tout ce que doivent souffrir, pendant les grandes chaleurs suffocantes d'un été à Rome, ces infortunés ainsi renfermés dans une salle qui ne reçoit de jour et d'air que par une seule petite fenêtre placée à plus de deux mètres au-dessus du sol; le seul soulagement qu'on peut se procurer dans cette fournaise pestilentielle, c'est d'arriver à cette fenêtre, où chaque prisonnier vient respirer pendant quelques secondes, en montant à tour de rôle sur l'épaule d'un camarade.

On accorde à chaque prisonnier 16 onces de pain par jour, 2 onces 1/2 de viande pesée crue, et 3 onces de bouillon; la viande et tout le bouillon sont remplacés, les jours maigres, par des légumes cuits à l'eau et au sel.

Les prisonniers ne peuvent recevoir la visite de leurs parents ou amis qu'une fois par mois, et ils ne peuvent causer avec eux qu'à travers une double grille et en présence de deux gardiens.

Depuis quelques jours, six prisonniers sont littéralement morts de faim dans leurs cachots; deux ont voulu se suicider, et sont pour ce fait aux fers et subiront une condamnation; deux, devenus fous, ont été transportés à l'hôpital de la Longara.

La prison de Saint-Michel renferme plus de 400 prisonniers politiques; la geôle des Thermes et la prison Neuve en renferment plus de 200; dans cette dernière prison, les détenus politiques sont confondus avec les voleurs et les assassins.

Tout nouvel arrivant y est soumis par le chef de chambre au plus dégoûtant service, et, s'il est jeune, aux exigences les plus révoltantes, s'il n'a pas un peu d'argent pour se racheter.

Ce chef de chambre est un despote électif auquel ses compagnons donnent le titre de *souverain pontife*; celui qui prouve qu'il a commis le plus grand nombre d'assassinats et de vols est élevé à cette suprême dignité du crime!

A ce chef ses compagnons rendent les honneurs souverains, et après ses rejas il a le droit de se faire promener autour de la cour sur les épaules de ses sujets.

Par ordre de ce despote de la chambre, le nouveau venu est presque toujours dépouillé de ses bons vêtements et même de sa chaussure, et surtout de son argent, et, si le malheureux volé ose se plaindre au chef de la geôle, sa plainte n'a pour résultat qu'une visite faite par des gardiens, qui, anciens voleurs eux-mêmes, s'entendent avec les voleurs et ne retrouvent jamais les objets dérobés. Enfin, toute plainte n'a pour résultat, pour celui qui l'a faite, que d'être cruellement maltraité et battu pendant la nuit.

Si, au milieu de cette atmosphère pestilentielle, et par suite des mauvais traitements, un prisonnier tombe trop gravement malade, on le porte à l'infirmerie, où les infirmiers et les médecins en sous-ordre sont encore des voleurs ou des assassins, auxquels le médecin en chef Valori et le chirurgien en chef Baccelli délèguent leur autorité et leurs fonctions.

Au milieu de toutes ces tortures et de toutes ces souffrances quotidiennes, morales et physiques, tous ces malheureux martyrs de leur foi politique conservent un admirable courage, une admirable dignité; chacun d'eux est fier de souffrir et de mourir pour assurer le triomphe de la justice et de la liberté, dont le règne est proche pour l'humanité entière, malgré des haines égoïstes qui veulent en arrêter l'avènement. Cette haine aveugle est portée si loin à Rome, que le cardinal vicaire a osé supprimer du catéchisme la recommandation d'une des grandes œuvres de miséricorde faite à tout chrétien, — de visiter et de secourir les prisonniers.

De plus, certaines aumônes et les revenus de fondations pieuses affectées au soulagement des prisonniers sont détournés de leur destination et employés à la propagande jésuitique, à l'intérieur comme à l'étranger.

(1) Le kilo ou kilogramme équivaut à un peu plus de deux livres.

(2) Le mètre est égal à environ trois pieds un pouce.

M. Emile de Girardin, Représentant du peuple en France, l'auteur de cet article, après avoir donné des détails circonstanciés sur les principaux prisonniers de Rome, termine ainsi :—

Ce sont deux prélats de l'Eglise de Jésus-Christ, les moisisignori Matteucci et Benvenuto, l'un secrétaire de la consulte et l'autre fiscal général, qui sont les directeurs, les ordonnateurs de ces raffinements de cruauté sur de malheureux prisonniers : et on s'étonne que leurs victimes repoussent avec colère leurs ironiques paroles de charité et de miséricorde, et que dans leur désespoir ils les frappent ou les insultent quand ils osent se présenter dans leur triste séjour pour y jouir de leur souffrance !

Et c'est à Rome, dans la capitale du monde chrétien, au milieu des ombres de ces grands apôtres de la charité et de la liberté universelles, que des hommes de toutes les classes de la société, des propriétaires, des négociants, des avocats, des officiers de tous grades et des jeunes gens au patriotisme exalté, sont inhumainement jetés dans des prisons et des cachots infects, et soumis aux plus cruelles tortures morales et physiques, pour avoir pris au sérieux les solennelles promesses d'indépendance et de liberté d'un souverain pontife, de celui qui se dit le représentant de l'Homme-Dieu, qui mourut pour l'émancipation de l'humanité !

C'est dans les prisons de Rome que de malheureux jeunes gens en sont réduits à la pénible extrémité d'insulter leurs gardiens, afin de se faire mettre au cachot, pour se soustraire à la brutale et révoltante profanation de leur personne par les voleurs et les assassins, leurs compagnons de chambrée, et éviter les cruelles maladies qui en sont presque toujours la suite, et dont plusieurs d'entre eux sont morts à l'infirmerie.

C'est à Rome qu'un juge refuse d'interroger un malheureux détenu (Michelle Lucatelli), dans la crainte hypocrite de se trouver excommunié par son contact avec un prévenu excommunié.

C'est à Rome que des femmes et des filles sont obligées de se prostituer aux persécuteurs ou aux geôliers de leurs maris ou de leurs pères pour obtenir leur liberté ou seulement quelque allégement à leurs souffrances, et que d'autres deviennent les dénonciatrices de leurs parents, de leurs amis ou de leurs voisins comme seul moyen d'obtenir quelque secours d'une police inquisitoriale et ne pas mourir de faim avec leurs enfants.

Voilà ce qu'on appelle le rétablissement et le règne de l'Autorité ! O Liberté !

L'héroïsme de la Probité.

Nous trouvons dans une Revue le fait suivant, qui mérite d'être rapporté :

« Il y a quelques jours, un garçon de caisse, appartenant à la maison Leroy de Chabrol, longeait en cabriolet la rue Laflitte (à Paris). Un haquet, qui venait en sens contraire, joignit le cabriolet dans un encombrement, et le heurtant de front, porta un violent coup de brancard en pleine poitrine au malheureux garçon de caisse. Transporté dans le plus horrible état chez un pharmacien du voisinage, on s'empressait à lui donner les premiers secours.... Mais, au grand étonnement des personnes présentes, le blessé, qui n'avait pas entièrement perdu connaissance, repoussait ses secours et s'opposait de toutes ses forces défaillantes à ce qu'on ouvrît ses vêtements, à ce qu'on examinât sa blessure.... Et comme on essayait de lui faire comprendre le danger, la folie de sa résistance, il murmura le nom de la maison de banque à laquelle il appartenait, et parut se ranimer un peu en voyant qu'un des assistants paraît provenir de l'accident arrivé. En vain voulut-on encore le visiter, le panser.... il continua de résister de toute l'énergie que lui laissait son horrible état.

« Enfin arriva un des employés de MM. Leroy de Chabrol. Alors seulement le pauvre homme, incapable de faire un geste, se laissa toucher. Et les assistants eurent enfin le mot de cette résistance qu'on peut appeler sublimé, car l'état du blessé était effrayant, comme on le vit bientôt ; son habit fermé cachait un portefeuille et ce portefeuille contenait 300,000 fr. en billets de banque !

« L'héroïque blessé, dominé par le sentiment de la responsabilité qui pesait sur lui, n'avait voulu accepter aucun secours, avait préféré même de perdre la vie, plutôt que de compromettre, au milieu d'une foule assemblée et qui encombrait jusqu'au trottoir, l'important dépôt qui lui était

confié. Ce ne fut qu'après avoir vu la somme en sûreté entre les mains d'une personne qui avait, comme lui, la confiance de ses maîtres, qu'il laissa voir son mal. Alors son courage et sa probité apparurent dans tout l'éclat qui naissait de son péril même ! Le docteur Chassaingnac, qui le dépouilla reconnu avec effroi que le brancard du haquet avait enfoncé la poitrine de façon à mettre le cœur presque à découvert, et à ce point qu'on en voyait les battements et les mouvements convulsifs d'un des poumons.... J'ai hâte de dire que, grâce aux soins habiles et empressés dont le brave homme a été l'objet depuis le jour où il a fait cet acte d'un incroyable courage, ses jours semblent assurés, et qu'il ne sera point victime de la résistance qu'il a montrée, à l'extrême péril de sa vie, dans un moment où il eût été si excusable de perdre le sentiment des intérêts qui lui avaient été confiés. »—*Phare de N. Y.*

Picards contre Américains.

Un journal de Paris contient l'anecdote suivante, qui ne serait pas la moins piquante de l'Exposition universelle :

« On sait la juste renommée de la serrurerie picarde. Les deux délégués de la serrurerie envoyés à Londres par la chambre de commerce d'Abbeville, pour étudier l'exposition, viennent de rentrer ; ce sont les frères Forestier, de Valmes, choisis parmi les ouvriers d'un de nos plus habiles industriels. De leurs rapports il résulte que la serrurerie de Picardie se fait remarquer au palais de cristal par la précision du jeu et la perfection des formes. Les différents systèmes exposés n'ont que de légères dissimilitudes ; il n'y a que des variations de détail qui sont toutes à notre avantage. On regrette que l'interdiction faite aux exposants de marquer le prix de leurs produits, ait empêché les délégués de rapporter des éléments plus pratiques de comparaison entre les différentes productions serrurières.

« Un épisode a marqué leur voyage. On se rappelle le pari entre un serrurier de Londres et un de ses confrères d'Amérique pour un cadenas et une serrure inrochetables. L'Américain ouvrit le cadenas britannique ; mais l'Anglais, depuis un mois qu'il étudie la serrure de l'Union, n'a pu encore en surprendre le défaut malgré une attrayante prime de 10,000 fr. L'eau vint à la bouche de nos deux Français, qui firent une visite au serrurier de Londres. Celui-ci accepta avec empressement leur concours.

« La serrure fut apportée au palais de cristal et soumise aux frères Forestier, qui démontrèrent et examinèrent une à une ses quatre-vingt-dix-huit pièces. L'intelligence et la sûreté avec lesquelles ils firent cette première et rapide épreuve firent comprendre à l'Anglais qu'il avait sous la main deux merveilleux instruments. Il leur fit promettre de venir le lendemain recommencer une expérience décisive.

« Or, en sortant de là, ils rencontrèrent deux autres Français, MM. Fournier de Dargnies et Beauvisage de Tully avec lesquels ils allèrent visiter l'exposition : la serrure y était revenue. L'Américain la faisait passer de main en main dans un groupe, présentant la clé à chacun et le défiant de l'ouvrir. Chacun essayait et échouait ; nos Français observaient à l'écart, et quand tout le monde eut dit son dernier mot, l'un d'eux s'approcha, posa la main sur la clé et fit tout-à-coup claquer le pêne..... La serrure était ouverte. L'Américain alarmé sauta dessus, et la replaçant dans sa montre, la couvrit d'une toile.—Le secret était trouvé, et de là au crochetage et aux dix mille francs, il n'y avait plus qu'un pas.

« Le lendemain nos deux ouvriers flairant l'aubaine se rendaient gaiement au rendez-vous de l'Anglais ; mais sa serrure n'était pas venue. L'Américain avait réfléchi et retiré son enjeu. »

TOCSIN D'INCENDIE.— On vient de faire l'essai à Londres d'un nouvel instrument, qui n'est pas autre chose qu'un tocsin d'incendie à mouvement spontané. La nouveauté de cet instrument consiste dans son extrême sensibilité ; il obéit à la plus minime action de l'air ambiant. Il a été placé, à Somerset House, dans une chambre contenant 2,000 pieds cubes d'air. Une feuille de papier allumée a suffi pour mettre le tocsin en mouvement. Ce nouvel instrument peut être employé très utilement dans les chantiers, dans les grands établissements et à bord des vaisseaux, dans les soutes qui contiennent des matières inflammables.

« **BONJOUR KOSSUTH.** »— Le *Peuple*, journal publié à Marseille, raconte le fait suivant : Un jeune enfant de douze à treize ans s'est glissé à travers la foule jusqu'à Kossuth au moment où il arrivait au quai, et lui présentant une petite ardoise, lui a fait un signe qui révélait son infirmité. Le pauvre petit est sourd-muet, et il avait écrit sur son ardoise : *Bonjour Kossuth.* Kossuth a caressé l'enfant, et il dissimulait difficilement sous le sérieux ordinaire de sa belle physionomie l'émotion que venait de lui causer cette touchante acclamation du pauvre petit garçon.

LE SEMEUR CANADIEN.

NAPIERVILLE, 13 NOVEMBRE 1851.

D'une Phrase du Dr. Dorion.

M. le Dr. Dorion, dans un discours qu'il a fait à l'occasion de la fondation de l'Institut Canadien de Cahoes (N. Y.), a prononcé les paroles suivantes :

“ L'ignorance, Messieurs, n'est-ce pas la dernière des misères ! L'homme peut être riche, peut être pourvu de tout ce que donne le confort, avoir des valets à ses pieds, un brillant entourage ; mais, Messieurs, ce n'est point le bonheur ; s'il n'a point de connaissances, s'il n'a point d'éducation pour remplir le vide de ces choses, l'homme ne peut être heureux, car le bonheur doit consister dans les facultés intellectuelles, il doit s'allier à l'intelligence, il ne peut exister et doit mourir dans le *materialisme*. ”

En analysant cette phrase nous y trouvons l'énoncé de deux principes qui peuvent se résumer ainsi : 1^o. l'homme ne saurait trouver le bonheur, même au sein des richesses, s'il est ignorant, s'il est dépourvu d'éducation ; 2^o. le bonheur consiste dans l'exercice des facultés intellectuelles. Ainsi donc, M. Dorion place la source du bonheur dans l'intelligence, ou dans les connaissances que l'esprit peut acquérir : ce qui à nos yeux est une erreur dont les conséquences pourraient devenir très-graves.

Nous apprécions autant que qui que ce soit la science et les jouissances qu'elle procure ; nous savons que l'homme qui puise à ces sources peut y trouver des délices inconnues aux âmes vulgaires, courbées vers les objets matériels. Élevez bien haut la connaissance, le savoir : nous y souscrirons volontiers, pourvu que vous laissiez au cœur, aux affections le domaine qui leur appartient, domaine que l'on ne saurait leur enlever, sans mutiler l'homme et le priver de ce qui précisément constitue sa supériorité et sa dignité.

C'est dire qu'à nos yeux il y a des besoins plus élevés encore que ceux de l'intelligence et dont la satisfaction, à proprement parler, est la première condition du bonheur. Ce sont les besoins de l'âme, besoins réels, profonds et indestructibles.

Si l'on prend la peine de réfléchir, on comprendra facilement que le bonheur n'est possible pour l'homme que dans son union avec son Créateur, dans la jouissance de la paix et de l'amour de Dieu. Comme on l'a dit “ aussi longtemps qu'elle n'est pas réunie à son centre, l'âme se sent égarée ; aussi longtemps qu'elle n'est pas remplie de son véritable objet, l'âme se sent vide ; aussi longtemps qu'elle n'accomplit pas sa destination, l'âme est malheureuse. ” Nous avons beau cultiver notre intelligence et l'enrichir de tous les trésors de la pensée, si les vides profonds de notre âme n'ont pas été comblés, notre bonheur n'est qu'illusoire. Combien ne l'ont-ils pas éprouvé ! Après s'être élevés avec enthousiasme vers les hautes régions de la science, ils ont senti que tout était tourment et rongement d'esprit, et ils ont dû en quelque sorte revenir sur leurs pas et se faire petits enfants, afin d'entrer dans le royaume des cieux, échangeant avec empressement quelques jouissances de l'esprit contre le bonheur solide et durable de la foi, l'espérance et l'amour.

De plus, quand on a ainsi conçu le bonheur et qu'on l'a trouvé, les droits de l'intelligence, bien loin d'être amoindris, n'en sont que plus respectés ; car le christianisme, ne l'oublions jamais, est la plus riche source de développement intellectuel. Aussi voit-on que par tout où l'Évangile domine dans sa pureté, les moyens d'instruction et de culture

sont abondants et accessibles à toutes les classes de la société. Ce qui montre d'une manière évidente que rien n'est plus propre à assurer la satisfaction des besoins de l'esprit que la recherche préalable de la paix et de la faveur de Dieu, seules choses vraiment nécessaires pour une âme immortelle.

Quant au *matérialisme*, c'est-à-dire la jouissance d'objets purement matériels, M. Dorion a grandement raison de dire que le bonheur s'y perd. Rien n'est plus vrai : la satisfaction des convoitises charnelles suit tarir les sources du bonheur ; elle laisse toujours au fond du cœur un venin, qui empoisonne la vie toute entière. Aussi combien devons-nous plaindre les âmes dont les aspirations ne s'élèvent pas au-dessus des plaisirs des sens, et qui au lieu de porter des regards joyeux vers le ciel se contentent de ramper comme des êtres vils et des rebuts de la création !

De l'apparence du Mal.

L'Évangile exhorte les disciples de Christ à s'abstenir non seulement du mal, mais encore de ses apparences, c'est-à-dire de tout ce qui, sans être mauvais en soi est susceptible d'éveiller les soupçons et d'être présenté sous un mauvais jour. Ce n'est pas à dire cependant que nous devons nous plier aux exigences de tout le monde et ménager toutes les susceptibilités des scrupuleux. Il y a des limites auxquelles il est permis de s'arrêter ; quelquefois c'est même un devoir de le faire. On rencontre certaines personnes, qui par défaut de lumières ou par suite de vues étroites ont la misérable disposition de se scandaliser de tout, et de regarder comme péché ce qui n'en a pas même l'apparence. Or, nous ne pensons pas que nous soyons tenus à nous soumettre aux caprices de ces personnes-là. Cependant il importe de nous tenir constamment sur nos gardes, car il y a dans la vie de tous les jours une foule d'occasions, où nous pouvons devenir des pierres d'achoppement à ceux qui nous entourent, où notre conduite, pour peu qu'elle soit relâchée, peut avoir des suites déplorables. Si donc nous sommes sages et que nous comprenions notre devoir, nous tâcherons d'être vigilants afin de conserver une bonne conscience et de ne donner aucun scandale à personne.

De l'Éducation Cléricale.

Les Canadiens instruits commencent à voir que l'éducation, donnée à la jeunesse dans les collèges romains, n'est pas en harmonie avec nos besoins actuels et, par suite, nous met dans une déplorable infériorité vis-à-vis de nos concitoyens d'origine anglaise. Nous empruntons au *Moniteur Canadien* les remarques suivantes sur ce sujet important, espérant que tous ceux qui ont à cœur le bien-être de notre population y réfléchiront sérieusement et aviseront aux moyens, qu'il importe d'employer, afin de remédier à ce mal.

“ Vous savez que le clergé canadien s'est comparé pour ainsi dire de l'éducation de la jeunesse du pays. Ce clergé n'a pu donner à cette jeunesse que la science qu'il connaissait. Or que sait ce clergé ? il sait le latin, le grec, le français, un peu de mathématiques, les faits de l'histoire, la géographie non raisonnée du monde, un peu de calcul, et rien au-delà. On dirait qu'il instruit toujours un jeune homme pour en faire un prêtre, mais pas un citoyen ; il lui apprend bien l'histoire de la religion, mais pas celle de l'humanité ; il lui apprend bien l'histoire du peuple juif, mais jamais celle des contemporains ; enfin quand cette jeunesse sort des collèges à l'âge de 20 ou 25 ans, elle peut parler grec, latin, mathématiques

ques et quelques hautes sciences; mais de connaissances pratiques, aucune; de là le jeune homme qui entre dans le monde est capable de faire bien peu de choses; peut-il lutter contre un Anglais qui à 20 ans est à la tête d'affaires considérables et qui est déjà brisé au contact des hommes? Jamais.

Or si ce jeune homme canadien se trouve placé dans une position d'infériorité, ce n'est pas sa faute car il ne sait que ce qu'on lui a montré, ce n'est pas beaucoup la faute du clergé, qui n'a pu enseigner que ce qu'il connaissait; n'ayant aucune connaissance des sciences pratiques et utiles et d'économie politique, il n'a pu les enseigner.

Le peuple aurait dû s'apercevoir plus tôt de cette lacune dans son éducation politique; il est plus temps que jamais d'y remédier. Il aura beaucoup de peine à réparer le mal passé; il est attaqué par des origines étrangères; il ne peut avoir ses coulées franches pour se rénover que par une éducation pratique et plus en harmonie avec ses besoins sociaux que celle que sa jeunesse puise dans les collèges."

Nous ajouterons que nous croyons le clergé catholique-romain plus à blâmer que ne l'admet l'écrivain que nous venons de citer. On a droit d'attendre de ceux qui s'emparent de l'éducation d'un peuple les connaissances requises pour l'accomplissement d'une telle tâche; et s'ils en sont dénués on les jugera certainement coupables, comme le serait un pilote inexpérimenté, qui, se chargeant de la conduite d'un navire, l'éloignerait de sa destination ou le ferait échouer loin du port.

Nous ne pensons pas d'ailleurs que le clergé soit disposé à répondre à ce besoin si vivement senti d'une éducation plus libérale, plus démocratique. Ces messieurs façonneront bien nos jeunes gens à la prêtrise; ils en feront volontiers des êtres à leur image et à leur ressemblance. Mais quant à donner à la génération naissante, ces connaissances, et cette discipline intellectuelle qui en feront non des prêtres, mais des hommes (ce qui est très différent), ils s'en garderont, soyez-en sûrs, comme du feu. Ils craindraient trop d'en faire des êtres qui se permettent de penser pour eux-mêmes, classe d'individus excessivement incommodes dans le giron d'une église infallible.

Aussi, à moins que l'on ne cherche à assurer à notre population ce pain de l'intelligence dont elle a tant besoin, il est fort à craindre que nous ne végitions encore bien longtemps.

CONFÉRENCES DE M. ISAULLES.—Les Conférences ou Lectures de L. A. Dessauttes, écrivain sur l'annexion du Canada aux États-Unis viennent de sortir des presses de M. Gendron et sont maintenant en vente chez les principaux libraires de Montréal. Nous nous proposons d'en entretenir nos lecteurs, dès que nous aurons pu nous les procurer, et en attendant nous pouvons dire sur la foi de M. J. Doutre qu'on trouvera dans cet ouvrage "des statistiques précieuses, par les détails et leur fidélité, sur toutes les ressources financières et industrielles, sur les dépenses publiques non seulement du gouvernement fédéral de l'Union et du gouvernement canadien, mais de celui de tous les états séparés. En un mot, c'est un million de faits dans l'ordre politique."

FRUITS DE L'ÉVANGILE.—Au dernier anniversaire de la London Missionary Society, on a annoncé que la cinquième partie des recettes de cette société pendant l'année dernière a été fournie par des païens convertis à l'Évangile. C'est un fait à la fois intéressant et significatif, et qui montre combien ils savent déjà apprécier la prédication de la vérité.—On rapporte aussi que la Société Biblique de Londres a déjà reçu \$2,500 pour des Bibles envoyées à O-Tahiti par le navire John Williams dans son dernier voyage.

LIBRAIRIE MÉTHODISTE A NEW-YORK.—Les ventes dans cet établissement ont excédé \$200,000 l'année dernière. L'Advocate and Journal, l'organe hebdomadaire de cette communion chrétienne aux États-Unis, se tire à près de 30,000 exemplaires et leur petit journal pour les écoles du dimanche compte 65,000 abonnés. Cette partie de l'Église chrétienne fait plus, à elle-seule, pour répandre des connaissances saines et utiles, dans une année, que l'Église romaine n'a jamais fait et ne fera probablement jamais. Si l'on ajoutait à cela ce qu'accomplissent les diverses sociétés des Traités et de publication, l'ignorantisme paraîtrait certainement bien ténébreux!

DÉPLORABLE ERREUR.—Le sieur Etienne Dumont, menuisier en bâtiment, établi route de Versailles, reçut, vers la fin de juillet, une lettre dans laquelle une personne qui depuis longtemps lui devait un somme importante, l'invitait à se rendre à Paris pour y être payé. Le débiteur ajoutait qu'un petit héritage qu'il venait de faire le mettait à même de s'acquitter, et qu'il regrettait vivement de n'avoir pu le faire plus tôt. Désirant causer une agréable surprise à sa jeune femme, qu'il aimait passionnément, Dumont résolut d'aller à son insu chercher cet argent et de le lui présenter inopinément. Pendant l'absence de son épouse, il sortit en disant à son ouvrier qu'il allait se baigner en pleine eau. Lorsque le menuisier se présenta chez l'individu qui l'avait fait demander, celui-ci était absent; il fut forcé de l'attendre jusqu'au soir. A son retour, le débiteur invita son créancier à dîner. Ce dernier, cédant à des sollicitations répétées, y consentit. A table, les heures passèrent vite, et minuit venait de sonner que les comptes n'étaient pas encore réglés. Malgré lui, le menuisier, sachant que sa femme devait être dans l'inquiétude, accepta toutefois l'hospitalité que son hôte lui offrit pour la nuit. L'esprit agité, il eut de la peine à s'endormir, mais son sommeil se prolongea assez avant dans la matinée.

Cependant la dame Dumont, ne voyant pas rentrer son mari, qui jamais ne passait la nuit hors de son domicile, fut en proie à des trances mortelles. Le matin, en allant de tous côtés aux informations, elle apprit qu'un individu, noyé accidentellement en se baignant, avait été retiré de la Seine au lieu dit le Passoir. A ses questions, on répondit que cet homme était brun, âgé de 30 à 35 ans, qu'il exerçait l'état de menuisier et se nommait Dumont. A cette nouvelle, un violent désespoir s'empara de la dame Dumont, qui ne doutait pas que le noyé fût son mari. Sans qu'on pût l'arrêter, elle prit sa course du côté de la rivière et s'y précipita. Les secours qu'on lui porta furent infructueux; on ne put ramener à terre que son cadavre.

Au moment où le corps était déposé sur la berge, Etienne Dumont arrivait joyeux avec la somme qu'il avait reçue. Le spectacle qui s'offrit à lui changea son allégresse en une douleur si vive, qu'il donna des signes d'aliénation mentale, et qu'on fut contraint d'employer la force pour l'entraîner à son domicile.

Quant au malheureux dont la mort accidentelle a été la cause de ce déplorable événement, c'est un nommé Joseph Delmont, ouvrier ébéniste. Il avait été entraîné par le courant, alors qu'il se baignait avec deux de ses camarades qui, pas plus que lui, ne savaient nager.—Cour. des E. U.

DE LA CONFESION AURICULAIRE ET DE L'ABSOLUTION.

Nous ne croyons pas que le salut éternel de notre âme nous vienne par le moyen du prêtre, nous allons le demander à Dieu, car nous voyons écrit dans tout l'Évangile que c'est Dieu seul qui pardonne les péchés. Notre Sauveur nous dit: Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulagerai. (Matt. XI, 28, 30). Quand vos péchés seraient rouges comme le cramoisi, ils seront blanchis comme la neige, quand ils seraient rouges comme le vermillon, ils seront blanchis comme la laine (Es. I, 18).

Le pouvoir de lier et de délier que les prêtres prétendent avoir ne vient pas de Dieu, ni de Jésus-Christ. Jamais les apôtres n'ont dit: approchez-vous du tribunal de la pénitence, jamais ils ne se sont assis pour juger les péchés commis contre Dieu; au contraire, ils ont prêché la conversion du cœur et la foi en Jésus-Christ comme le seul moyen d'être pardonné. "Convertissez-vous, disait St. Pierre, le jour de la Pentecôte, aux millions de gens qui l'écoutaient et qui sentaient leurs péchés, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour obtenir le pardon de vos péchés et vous recevrez le don du St. Esprit." Tout l'Évangile est dans ce sens-là. Lorsque St. Pierre censura Simon qui lui offrait de l'argent pour recevoir le don de Dieu, il ne l'adresse pas à la confession, mais il lui dit: "Repentez-vous de cette méchanceté, et priez Dieu, afin que s'il est possible, il vous pardonne cette mauvaise pensée de votre cœur." (Act. VIII, 22). Il ne lui parle pas non plus d'absolution, mais il lui dit: "Priez Dieu, afin qu'il vous pardonne." Et cet homme qui a péché ajoute: "Priez vous aussi le Seigneur pour moi afin qu'il ne m'arrive rien de ce que vous m'avez dit." Il ne leur demande pas d'absolution (Act. VIII, 24).

Tous les apôtres tiennent le même langage que St. Pierre. La charge qu'ils ont reçue est de prêcher la repentance et la rémission des péchés par la foi en Jésus-Christ, et non par la confession (St. Luc XXIV, 47). La Parole sainte reçue avec foi ou repoussée par indifférence ou incredulité, fait que nos fautes sont liées ou déliées, pardonnées ou retenues. Jésus-Christ, pendant son séjour ici-bas, n'a donné le pardon qu'à ceux qui avaient la vraie repentance et la vraie foi, et il est toujours le même, il n'a pas changé. "Tes péchés te sont pardonnés, dit-il à la pécheresse repentante, ma fille ta foi t'a sauvée;" et il ne lui dit pas la confession, ou tes œuvres t'ont sauvée, mais ta foi. Ta foi t'a sauvée, va-t-en en paix (Luc VII, 46, 50).

Ce pouvoir de lier et de délier, d'absoudre et de retenir consiste à montrer, à déclarer comment les péchés sont remis ou retenus, selon que le reconnaît très bien le célèbre Lombard, archevêque de Paris, théologien et père de l'Église romaine, en disant: Les Prêtres ont la puissance de lier et de délier, c'est-à-dire de montrer comment les péchés sont liés ou déliés. C'est dans le même sens que les fidèles peuvent lier ou délier, car ce même pouvoir d'absoudre et de retenir donné aux apôtres a été aussi donné aux fidèles, comme St. Matthien et St. Luc nous le montrent. (Comparez St. Matt. XVIII, 14, 19, avec St. Luc XVII, 3, et St. Jean XX, 20, 22).

Quant à la confession auriculaire elle n'a jamais été établie par Jésus-Christ ni par les apôtres. Nous avons beau feuilleter dans toute l'Écriture, nous ne l'y trouvons pas. Dans l'épître de St. Jacques il est écrit: Confessez vos

fautes les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, ce que nous faisons entre nous, pour notre édification et notre bien, mais qui n'établit nullement la confession auriculaire et l'absolution du prêtre; car il s'agit dans ces paroles de cette confession que les fidèles doivent se faire les uns aux autres de leurs fautes, afin de prier les uns pour les autres pour être pardonnés du Seigneur, et guéris de leurs infirmités (Jacq. V 16).

L'Église apostolique n'avait que la confession publique devant l'Église pour les pécheurs scandaleux, ceux, qui après le baptême, avaient commis des fautes graves et avaient été mis hors de l'Église. Avant de leur permettre de participer de nouveau aux privilèges de l'Église, on exigeait d'eux l'aveu public et l'abandon de leurs fautes, selon l'injonction de St. Paul de reprendre publiquement ceux qui péchaient ainsi, afin que les autres en aient de la crainte. Sur la fin du troisième siècle, l'Église catholique grecque transforma cette confession publique en confession particulière et nomma de ses prêtres pour recevoir en particulier les aveux et la repentance de ces pécheurs repentants. On appelait ces prêtres, prêtres pénitenciers. Nectaire, évêque de Constantinople, abolit en 391 cette confession particulière à l'occasion d'un scandale d'impudicité auquel elle avait donné lieu. St. Jean Chrysostôme qui succéda à Nectaire, s'éleva aussi avec force contre cette confession particulière, disant qu'il ne fallait se confesser qu'à Dieu qui seul peut pardonner. "Confessez les péchés à Dieu, disait-il; que ce jugement se fasse sans témoin, qu'il n'y ait que Dieu seul qui voie la confession (Vs. 50)." Un autre grand évêque, St. Augustin, disait: "Qu'arrive à faire de me confesser aux oreilles des hommes, comme s'ils pouvaient guérir mes langueurs (Conf. X, 3)?" Auriez-vous jamais cru, Messieurs, que d'aussi grands hommes étaient aussi protestants?

En abolissant la confession particulière, Nectaire et les autres évêques ne dispensaient pas pour cela les pécheurs de faire pénitence, c'est-à-dire de se convertir, d'abandonner leurs péchés, de prier, de jeûner, de faire l'aumône et les œuvres de miséricorde que recommande l'Évangile. Les pécheurs pouvaient faire tout cela sans aller dire à l'oreille d'un prêtre les péchés qu'ils avaient commis. Ils pouvaient les consulter, leur ouvrir leurs cœurs comme tout chrétien éclairé fera, si cela lui convient, pour une affaire délicate de conscience. Mais il est impossible de trouver un seul exemple dans tout le Nouveau-Testament qui prouve en faveur de la confession auriculaire. Tous les pécheurs qui ont voulu obtenir grâce se sont adressés à Dieu et non aux prêtres, un seul cas excepté, celui de Judas, qui alla dire aux prêtres: "J'ai péché en trahissant le sang innocent," mais nous savons comment il fut reçu (Matt. XVII, 3, 4). Je suis fâché que les catholiques romains n'aient pas d'autres exemples de leur pratique que celui de ce malheureux Judas qui se pendit après sa confession.

Pendant des centaines d'années après St. Jean Chrysostôme et St. Augustin qui vivaient au cinquième siècle, la confession aux prêtres était considérée comme incertaine, les uns voulaient la soutenir, d'autres étaient contre. Le Concile de Châlons-sur-Saône, en France, en l'an 813, dit au 3^{ème} canon: "Quelques-uns disent qu'il faut confesser à Dieu seul ses péchés, d'autres qu'il faut les confesser aux prêtres." Pierre Lombard, archevêque de Paris, écrivait en 1160: "Il semble à quelques-uns qu'il suffit que la confession se fasse à Dieu seul sans le jugement du prêtre."

Et cette opinion était soutenue par des personnes sages et religieuses; d'autres pensaient le contraire, mais parmi ceux-là personne n'avait encore eu l'audace d'usurper la place de Dieu, en disant: *absolve te*, je t'absous, je te pardonne tous tes péchés, mais ils priaient Dieu pour qu'il les remit, comme les partisans instruits de la confession le reconnaissent eux-mêmes ingénument.

Ce ne fut qu'en 1215, sous le pontificat d'Innocent III, pape sanguinaire et cruel, qui institua le tribunal infernal de l'Inquisition que le quatrième concile de Latran rendit cette confession obligatoire à tous les catholiques romains, ordonnant que tout fidèle de l'un et de l'autre sexe, ayant atteint l'âge de discrétion, soit obligé de confesser seul ses péchés au moins une fois l'an, à son propre curé. Et malgré les décrets de ce concile, de nombreux écrivains que l'Église romaine révère n'ont cessé d'écrire que Jésus-Christ n'a point institué la confession auriculaire par les paroles qu'il adressa à ses disciples: "Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez."

Les premières traces de la confession auriculaire se découvrent parmi les payens; or comme ce n'est pas eux que nous voulons suivre, mais Jésus-Christ et les apôtres, nous protestons avec eux contre le confessionnal. La confession agréable à Dieu, est celle de l'enfant prodigue, celle du brigand sur la croix, du péager dans le temple, qui devant Dieu, se frappait la poitrine dans le sentiment de ses fautes, et lui en demandait pardon. Faisons comme eux et nous serons sauvés comme eux. "Vous de tous les bouts de la terre, dit le Seigneur, regardez vers moi et vous serez sauvés. Il n'y a point de Dieu juste et Sauveur que moi." (Es. XLV, 21, 22).

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

NOUVELLE ROUTE D'HIVER POUR QUÉBEC.—Maintenant que le chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique est achevé jusqu'à Richmond, il est question de transporter la malle de Québec par cette voie durant l'hiver. On s'engage à prendre chaque jour la malle de Montréal à 4 heures P. M. et la remettre le lendemain matin à Québec à 10 h. Cela réduirait considérablement la durée du trajet et serait sans doute très-avantageux pour le public.

NOUVEAU MINISTÈRE.—Le nouveau ministère a été assermenté, mardi le 28 octobre, à Québec. Il se compose des messieurs dont nous avons publié les noms dans notre dernier numéro, excepté ceux de MM. Chauveau et Cartier, lesquels n'en font pas partie comme on l'avait d'abord pensé. L'hon. M. Caron est l'Orateur de l'Assemblée Législative.

COUR CRIMINELLE DE MONTRÉAL.—Jos. Mercier est trouvé coupable de vol avec effraction.—Ed. Longloy et Benj. Kilbourne sont trouvés coupables d'avoir pris et gardé possession d'une propriété qui ne leur appartenait pas.—David Wheeler, coupable de larcin.—J. Welsh, coupable de simple assault.—Voici les sentences qui ont été prononcées: Edmond Holmes, vol de cheval, 3 ans de pénitencière.—Louis Déguise dit Larose, larcin, 3 ans de pénitencière.—J.-Bto. Chabot, accusé d'avoir fait passer de faux billets de banque, 3 ans de pénitencière.—Jos. Mercier, bris de maison de nuit, 3 ans de pénitencière.—Sette Randall, vol dans une maison habitée, 3 ans de pénitencière.—Alexis Fontaine, fils, vol de vache, 6 mois d'emprisonnement aux travaux forcés.—Wm. Walker, assault grave avec intention de mutiler, 6 mois do.—Pierre St.-Pierre, bris de maison et larcin, do.—François Pélouquin, vol, 3 mois do.—

Marie St.-Pierre, Délit St.-Pierre, vol, do.—Polite Champagne dit Able. Breton, vol, do.—David Wheeler, vol, do.—Isaïe Robert, vol, 2 mois do.—Jeremiah Welsh, assault, do.—Antoine Lamothe, assault, 15 jours d'emprisonnement aux travaux forcés et £5 d'amende.—Eugène McCanne, assault, £5 d'amende.—Ed. Longloy, entrée forcée et détention, £100 d'amende.—Benjamin Kilbourne, do do £5 d'amende.—*Moniteur.*

L'AGRICULTURE EN ORÉGON.—Le territoire de l'Orégon est véritablement la terre promise, si l'on en croit une lettre de la vallée d'Umpqua, que publiait ces jours-ci l'un de nos collègues. Le climat est si doux dans ces parages qu'il n'est pas désagréable de coucher au grand air; même dans l'hiver, jamais la terre n'est gelée dans les vallons, si bien qu'on peut l'automne semer l'avoine, l'orge et les patates. Le froment offre les plus gros épis que l'on ait vus. L'avoine n'est pas d'une qualité inférieure, et une seule semence peut fournir cinq récoltes, sur le pied de cinquante boisseaux par acre pour chaque récolte! Le maïs ne vient pas aussi bien à cause des sécheresses qui surviennent d'ordinaire en août et septembre; mais les patates, les navets et autres légumes acquièrent des proportions remarquables si l'on a soin de les semer dans les endroits un peu humides. Aucun insecte ne vient attaquer les récoltes de quelque espèce qu'elles soient. Les pommes, les prunes, les groseilles rouges, les fraises et autres fruits du même genre qui ont tous une saveur délicieuse, viennent en abondance. Certes on ne peut pas désirer un sol plus fertile ni plus généreux; et ce qui ne gêne rien, c'est que rien n'est plus facile que de se procurer des terres. Chaque colon, moyennant une légère redevance, peut obtenir du gouvernement la concession de 640 acres de terre. Que demander de plus? Il ne faut pas oublier toutefois que l'imagination embellit toujours un peu la réalité.—*Idem.*

NOIRS LIBRES POUR LES ANTILLES.—Une compagnie française, dit le *Phare*, dont le siège est établi à la Martinique, s'est organisée pour porter remède à l'absence de bras qui désole nos possessions des Antilles. Cette compagnie propose d'introduire dans ces régions malheureuses quatre mille noirs libres, provenant des royaumes de Bénin et de Dahomey; elle a fait en faveur de ces noirs, avec les chefs de ces deux Etats des traités qui renferment les conditions les plus avantageuses pour ceux d'entre eux qui se mettront à la disposition de nos colonies.

L'engagement de ces travailleurs sera de sept ans, et ils seront choisis parmi les hommes les plus valides, les plus intelligents, les plus laborieux, en un mot, les plus aptes à rendre des services de toutes sortes dans nos possessions. Le contrat passé à l'effet d'obtenir ces heureux résultats est parfaitement régulier et conforme en tout avec les traités récemment conclus. Si cette combinaison avantageusement calculée atteint son but, elle constituera indubitablement un progrès de jour en jour plus sensible et plus intéressant pour nos dépendances coloniales.

GRAVE DÉTERMINATION DE LOUIS BONAPARTE.—Le Président de la République française s'est prononcé pour l'abrogation de la loi du 31 mai, qui limite le suffrage universel. Ce qui a occasionné la démission de son ministère et du Préfet de police. On s'attend à des événements sérieux, qui seront le prélude de la crise de 1852, généralement pressentie et redoutée.

ROMANISME.—Horace Greely dit dans une de ses lettres, écrites d'Europe: "Il y a à Rome 365 églises catholiques-romaines pour une population de 170,824 habitants en y comprenant les incrédules, les idiots et les enfants. Ce qui donne une église pour 468 individus de toute espèce. Et comme cette même ville contient 4,433 évêques, prêtres et moines, chaque église a une moyenne de 13 prêtres pour la desservir et peut par suite avoir un nouveau prêtre chaque mois, ce qui doit être une agréable variété."